

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Quatre-vingt-deuxième session

Genève, 7-10 mai 2007

Point 5 (c) de l'ordre du jour provisoire

TRAVAUX DE LA REUNION COMMUNE RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/102, annexe 2

Rectificatif

Note du secrétariat

Les corrections suivantes doivent être effectuées dans l'annexe 2 du document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/102.

Avant **Partie 5** ajouter

Partie 4

- 4.1.6.14** Supprimer la référence à la norme «EN 1795».
Remplacer «ISO 11621:1997» par «ISO 11621:2005».
[Document de référence: INF.39]

6.8.2.1.23

Lire comme suit la dernière phrase du texte modifié

Tous les nœuds de soudure et une longueur de cordon supérieure ou égale à 10% de la longueur totale des soudures longitudinales, circulaires et radiales (dans les fonds de la citerne) doivent être contrôlés.
